



Session tout en douceur pour la Députation francophone

Grand Conseil Dès lundi, le Législatif **cantonal** se penchera sur un crédit de 1,5 million pour La Couronne de Sonceboz ou encore l'élaboration d'une stratégie pour la formation professionnelle à Bienne et dans le **Jura bernois**.

Sébastien Goetschmann

Pour sa dernière session parlementaire à la tête de la Députation francophone, le socialiste biennois Karim Saïd se réjouit d'aborder un ordre du jour plus léger que les derniers. «C'est vrai que cette année de présidence a été intense, particulièrement en décembre, avec les débats à propos du Centre de Justice et Police à Reconviiler», reconnaît-il. Il y aura toutefois quelques objets touchant particulièrement la région au programme du **Grand Conseil**, qui se retrouve dès lundi pour deux semaines de délibérations.

A commencer par un crédit à fonds perdu de 1,5 million de francs pour la Fondation Grand Chasseral. Ce montant est destiné à rembourser une partie de l'argent que les banques ont avancé sous forme de prêts pour la rénovation de La Couronne, à Sonceboz, dont les travaux ont coûté près de 7,4 millions de francs. «Je suis assez confiant, même si quelques voix pourraient s'opposer», analyse Karim Saïd. «Cette subvention est importante pour permettre au **Jura bernois** d'aller de l'avant et de poursuivre la dynamique positive initiée par la Fondation suite au départ de Moutier.»

Stratégie de formation

Le second point sur lequel la Députation prendra position est un postulat, déposé à l'époque par Hervé Gullotti (PS, Tramelan) au nom de celle-là, concernant l'élaboration d'une stratégie structurelle, pédagogique et linguistique dans le domaine de la formation professionnelle initiale dans les arrondissements du **Jura bernois** et de Bienne. En effet, la ville de Moutier unissant son destin à celui du Jura, la formation initiale professionnelle dans la partie francophone du **canton de Berne** s'en trouve bouleversée en termes de localisation de l'enseignement. Le ceff Artisanat sera, par exemple, déménagé à Bienne.

En outre, les réformes dans l'enseignement des métiers ont également un impact direct sur les institutions de formation, notamment commerciales. Pour les motionnaires, la préoccupation principale est de trouver une synergie et un équilibre entre la ville de Bienne et le **Jura bernois**, de sorte qu'aucune des deux régions ne se sente lésée. Estimant que les réflexions sont déjà en cours, le **Conseil** exécutif propose d'adopter et de classer cette intervention.

«Tous les membres de la Députation adoptent ce postu-

lat et une majorité de neuf contre six approuve aussi le classement», révèle Karim Saïd. «Ceux qui s'y opposent regrettent notamment un risque de concentration excessive des lieux de formation à Bienne, un manque d'implication des acteurs locaux dans les décisions, ainsi que l'absence de solutions concrètes pour renforcer le bilinguisme», précise-t-il.

Ecoles provisoires aux Champs-de-Boujean

Par ailleurs, le Législatif **cantonal** se prononcera également sur un crédit d'engagement de près de 43 millions de francs pour la construction de quatre bâtiments scolaires provisoires, aux Champs-de-Boujean, à Bienne. Les bâtiments de la rue du Wasen, du chemin de la Cibleterie et de la rue de Soleure, qui abritent le Centre professionnel de formation de Bienne et l'Ecole supérieure du bois, doivent subir d'importantes rénovations au cours des 15 prochaines années. Des travaux qui ne peuvent être menés sans une interruption d'exploitation, d'où la nécessité de trouver de nouveaux locaux durant leur réalisation.

Mentionnons encore deux sujets, qui concernent moins di-

rectement la région, mais plutôt l'ensemble du **canton**. Une motion urgente, déposée par plusieurs **députés** francophones, demande de régler les problèmes de ressources et de gestion à l'**Office des affaires communales et de l'organisation du territoire** (OA-

COT). Portée par la maire PLR de Perrefitte, Virginie Heyer, celle-ci réclame la mise en place «de mesures pour que le retard pris sur les dossiers des communes soit rattrapé dans les plus brefs délais». Conscient du problème, l'Exécutif invite à l'accepter, tout en assurant être convaincu qu'à

long terme, les délais de traitement pourront être réduits. Enfin, deux autres interventions, dont l'une émanant d'Anna Tanner (PS, Bienne), visent à stopper le démantèlement du service public et la fermeture des bureaux postaux.



La Députation défendra notamment une dépense unique de 1,5 million de francs destinée à rembourser une partie des prêts bancaires contractés pour la construction de La Couronne, à Sonceboz.

archives Bist/Stéphane Gerber